

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1335 Arrêté de promulgation

n° 1335

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : Le décret n° 63-1057 du 21 octobre 1963 modifiant le décret du 9 octobre 1936 portant répression de l'usure dans les colonies, pays de protectorat sous mandat relevant du ministère des colonies autres que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion (J.O.R.F. du 25 octobre 1963, p. 9555). Art. 2.

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation : Le Secrétaire général. Maurice LEVALLOIS.